Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-05-001
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 janvier 2005, adopte l'ordre du jour de la réunion tel que proposé par le Collège Exécutif.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-05-002
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 janvier 2005, ratifie la candidature de Michelle Loup comme responsable de la commission Femmes.

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

Décision Cnir-05-003
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 janvier 2005, valide la proposition de la commission Femmes de changer de nom pour devenir " commission Féminisme ".

Adopté à l'unanimité moins 2 contre et 2 abstentions.

Décision Cnir-05-004
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 janvier 2005, valide la proposition de nouveau co-responsable masculin de l'Observatoire de la parité : Ludovic Bu.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-05-005
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 janvier 2005, ratifie la candidature de Henri Balmain comme responsable de la commission Justice.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-05-006
Élection du Collège Exécutif
120 Bulletins
117 votants
106 suffrages exprimés
Scénario A
Secrétaire National : Yann Wehrling (Ecolo)
Secrétaire Nationale Adjointe Elections :
Mireille Ferri (Rassembler)
Porte-Parole : Cécile Duflot-Blettery (RDV)
Porte-Parole : Sergio Coronado (AOC)
Trésorier : Toufik Zarrougui (Rassembler)
Délégué Régions – RPI : Gérard Peurière (RDV)
Déléguée Formation – accueil :
Maud Lelièvre (Ecolo)
Déléguée Programme – JE :
Anne-Marie Billiottet (RDV)
Délégué International : Patrick Farbiaz (AOC)
Déléguée Europe : Danielle Auroi (Rassembler)
Délégué Economique & Social :
Michel Bock (Rassembler)
Délégué Environnement : Stéphane Poli (Ecolo)
Déléguée Société – jeunesse :
Dominique Normand (AOC)

Pour : 61 voix (52,13 % des votants, 57,54 % des suffrages exprimés)

Scénario B
Secrétaire Nationale : Mireille Ferri (Rassembler)
Secrétaire National Adjoint Régions et RPI :
Sergio Coronado (AOC)
Porte-Parole : Cécile Duflot-Blettery (RDV)
Porte-Parole : Yann Wehrling (Ecolo)
Trésorier : Toufik Zarrougui (Rassembler)
Déléguée Elections : Maud Lelièvre (Ecolo)
Délégué Formation – accueil :
Gérard Peurière (RDV)
Déléguée Programme – Journées d'été :
Dominique Normand (AOC)
Délégué International : Patrick Farbiaz (AOC)
Déléguée Europe : Danielle Auroi (Rassembler)
Délégué Economique & social :
Michel Bock (Rassembler)
Délégué Environnement : Stéphane Poli (Ecolo)
Déléguée Société –Jeunesse :
Anne-Marie Billiottet (RDV)

Pour : 45 voix (38,46 % des votants, 42,45 % des suffrages exprimés)

Abstentions : 11
Refus de vote et nuls : 3

2e tour
120 Bulletins
119 votants
116 exprimés.
Scénario A
Secrétaire National : Yann Wehrling (Ecolo)
Secrétaire Nationale Adjointe Elections :
Mireille Ferri (Rassembler)
Porte-Parole : Cécile Duflot-Blettery (RDV)
Porte-Parole : Sergio Coronado (AOC)
Trésorier : Toufik Zarrougui (Rassembler)
Délégué Régions – RPI : Gérard Peurière (RDV)
Déléguée Formation – accueil :
Maud Lelièvre (Ecolo)
Déléguée Programme – Journées d'été :
Anne-Marie Billiottet (RDV)
Délégué International : Patrick Farbiaz (AOC)
Déléguée Europe : Danielle Auroi (Rassembler)
Délégué Economique & Social :
Michel Bock (Rassembler)
Délégué Environnement : Stéphane Poli (Ecolo)
Déléguée Société – jeunesse :
Dominique Normand (AOC)

Pour : 63
(52,94 % des votants & 54,31 % des exprimés)
Contre : 53
Abstentions : 3
Refus de vote et nuls : 1

Décision Cnir-05-007
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 15 janvier 2005, décide la levée du huis clos du dimanche matin pour l'élection du Collège Exécutif le 16 janvier.
Pour : 47
Contre : 36
Abstention : 2
Refusé.

Décision Cnir-05-008
Amendement 1 à la motion diverse 1
Retirer la phrase " que le refus de l'EPR est une condition incontournable d'un accord avec le PS en 2007 "
Pour : peu
Contre : beaucoup
Rejeté.

Décision Cnir-05-009
Amendement 2 à la motion diverse 1
Modifier la rédaction par les mots : " Lancer une campagne nationale d'ampleur contre l'implantation de l'EPR à Flamanville ou ailleurs ; contre toute relance du programme nucléaire français ; contre l'enfouissement des déchets radioactifs à Bure ou ailleurs ; pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie. "
Adopté à l'unanimité

Décision Cnir-05-010
Motion diverse 1 amendée – ANTI-EPR

Attendu que :
- L'EPR n'est pas seulement un problème bas-normand, mais un problème national, voire international.
- L'EPR représente la relance du programme nucléaire français au moment où les réacteurs actuels sont vieillissants : c'est une reprise pour plusieurs décennies alors qu'aucun des problèmes du nucléaire n'est résolu, à commencer par la protection à long terme contre les déchets radioactifs. Il n'y a pourtant pas de besoin urgent car on exporte de l'électricité.
- Les deux années à venir sont décisives pour bloquer le projet jusqu'aux prochaines échéances électorales qui permettront de revenir sur cette décision.
- L'investissement démesuré dans la filière nucléaire tant en France qu'en Basse-Normandie bloque le développement des énergies renouvelables sur lequel la France est pourtant engagée par des accords internationaux.
- Il est facile pour nos adversaires de présenter le nucléaire comme la solution au problème de l'effet de serre comme au problème de la crise du pétrole. Il est essentiel de répondre clairement dès aujourd'hui que l'alternative n'est pas le nucléaire, mais les économies d'énergie et les énergies renouvelables.
- La mono-industrie développée tout particulièrement dans la Manche n'est pas un gage de développement et d'emploi. Les énergies renouvelables pourraient représenter un développement durable et des perspectives d'emploi plus importantes dans la durée.
- Les contraintes spécifiques du nucléaire liées à ses dangers démesurés entérinent petit à petit un recul de la transparence (secret défense sur les transports), des libertés (toujours pas de débat démocratique) et une montée de la répression (procès Riguidel pour un voilier de 6,50 m qui menacerait la France...).
- Les Verts font partie du Réseau Sortir du Nucléaire et du Collectif Contre l'EPR constitué en Basse-Normandie, mais il y a aussi besoin d'une expression propre des Verts en tant que parti

politique sur cette question.
La Basse-Normandie est en première ligne sur le nucléaire avec l'usine de La Hague, le déchargement du plutonium américain à Cherbourg, le projet d'enfouissement des déchets radio-actifs sur le site d'Athis de l'Orne, et aujourd'hui avec l'EPR. La Basse Normandie se doit de participer à l'organisation de la réaction nationale.
- Le développement de la filière EPR engendrerait nécessairement davantage de déchets radioactifs.
- Les Verts s'opposent à la modification de la loi Bataille (projet de loi en préparation), à l´enfouissement en profondeur des déchets radioactifs et à la transformation du «laboratoire» de Bure en site de stockage définitif.

Le Conseil national interrégional réunit les 15 et 16 janvier 2005, décide :
- que le refus de l'EPR est une condition incontournable d'un accord avec le Parti socialiste en 2007.
- de lancer une campagne nationale d'ampleur contre l'implantation de l'EPR à Flamanville, ou ailleurs ; contre toute relance du programme nucléaire français ; contre l'enfouissement des déchets radioactifs à Bure ou ailleurs ; pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie ;
- de donner suite à la rencontre organisée le 16 décembre 2004 entre la délégation du CE et le CAR de Basse-Normandie en :
- organisant une campagne nationale de communication, dès le début 2005.
- en se donnant les moyens, avec la Basse Normandie et la Lorraine, d'une action nationale originale d'information sur les risques du nucléaire, les énergies renouvelables et les économies d'énergie à destination des citoyens sur tout le territoire, dont les modalités seront proposées conjointement par le CE, le CAR de Basse Normandie et le CAR de Lorraine et présentée au CNIR dès le 1er semestre 2005.
- en présentant une motion au parti Vert Européen pour la participation à l'action anti-EPR et contre l'enfouissement en profondeur des déchets radioactifs de l'ensemble des Verts européens.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-05-011
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 16 janvier 2005, décide la levée immédiate du huis clos du dimanche matin.
Pour : 17
Contre : 13
Abstention : 3
Refusé.

Décision Cnir-05-012
Élection du Collège Exécutif
118 Bulletins
116 votants
107 suffrages exprimés
Abstentions : 10
Refus de vote et nuls : 1

Scénario A
Secrétaire National : Yann Wehrling (Ecolo)
Secrétaire Nationale Adjointe Elections :
Mireille Ferri (Rassembler)
Porte-Parole : Cécile Duflot-Blettery (RDV)
Porte-Parole : Sergio Coronado (AOC)
Trésorier : Toufik Zarrougui (Rassembler)
Délégué Régions – RPI : Gérard Peurière (RDV)
Déléguée Formation – accueil :
Maud Lelièvre (Ecolo)
Déléguée Programme – JE :
Anne-Marie Billiottet (RDV)
Délégué International : Patrick Farbiaz (AOC)
Déléguée Europe : Danielle Auroi (Rassembler)
Délégué Economique & Social :
Michel Bock (Rassembler)
Délégué Environnement : Stéphane Poli (Ecolo)
Déléguée Société – jeunesse :
Dominique Normand (AOC)

Pour : 67 voix (57,26 % des votants, 62,62 % des suffrages exprimés). **Elu.**

Scénario B
Secrétaire Nationale : Mireille Ferri (Rassembler)
Secrétaire National Adjoint Régions et RPI :
Sergio Coronado (AOC)
Porte-Parole : Cécile Duflot-Blettery (RDV)
Porte-Parole : Yann Wehrling (Ecolo)
Trésorier : Toufik Zarrougui (Rassembler)
Déléguée Elections : Maud Lelièvre (Ecolo)
Délégué Formation – accueil :
Gérard Peurière (RDV)
Déléguée Programme – Journées d'été :
Dominique Normand (AOC)
Délégué International : Patrick Farbiaz (AOC)
Déléguée Europe : Danielle Auroi (Rassembler)
Délégué Economique & social :
Michel Bock (Rassembler)
Délégué Environnement : Stéphane Poli (Ecolo)
Déléguée Société –Jeunesse :
Anne-Marie Billiottet (RDV)

Pour : 40 voix (34,19 % des votants, 37,38 % des suffrages exprimés)

Décision Cnir-05-013
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 16 janvier 2005, décide de prolonger sa séance jusqu'à la limite statutaire de 16 h 30.
Pour : peu
Contre : davantage
Refusé.

Décision Cnir-05-014
2e tour de l'élection des membres du Conseil statutaire – Collège Masculin
98 bulletins
95 votants
73 exprimés
Marc Saracino – Midi-Pyrénées
Pour : 37. Non élu.
Robert Lindeckert – Languedoc-Roussillon
Pour : 27. Non élu.

Contre : 18
Abstentions : 22
Nuls : 3

Décision Cnir-05-015
Election des membres du Bureau du Cnir
113 Bulletins
112 Exprimés
1 Nul
Franck Contat : 51 voix. Non Elu.
Jérome Gleizes : 34 voix. Non Elu.
Jacques Maret : 21 voix. Non Elu.
Albert Peirano : 58 voix. Non Elu.

Laurence Guédet : 57 voix. Non Elue.
Nabila Kéramane : 15 voix. Non Elue.
Marianne Moukomel : 27 voix. Non Elue.
Nicole Seris : 65 voix. Non Elue.

Décision Cnir-05-016
Élection de la commission Finances du Cnir
98 votants
93 exprimés
15 abstentions.
Candidats :
Vincent Bessat : 79 voix. **Elu.**
Sylvie Berline – Bouleau : 78 voix. **Elue**.
Yves Contassot : 74 voix. **Elu**.
Emilie Mazzacurati : 78 voix. **Elue**.
Rachel Kahn : 80 voix. **Elue**.
Hélène Levet : 71 voix. **Elue**.
Jean-Pierre Muret : 73 voix. **Elu**.
Bernard Despierre : 80 voix. **Elu**.

Décision Cnir-05-017
Amendement d'Anne Souyris à la motion " Parité "
Pour : 37
Contre : 38
Rejeté.

Décision Cnir-05-018
Motion " Parité " Amendée.
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 janvier 2004, décide de modifier comme suit les articles IV, V, XI et XII de l'Agrément Intérieur :
1) Article IV : Conseil National Inter Régional.
-Article IV-4 : Tout membre du Cnir peut être suppléé par la personne élue en doublon avec lui. Si le délégué et son suppléant sont absents plus de 3 réunions du Cnir de suite, le siège est considéré comme vacant. Tant que les Cnir ne seront pas paritaires, les " doublettes " démissionnaires seront remplacées systématiquement par la " doublette " féminine suivante, hormis dans les régions qui ne seraient plus représentées que par des doublettes féminines.
-Article IV-5 : En cas de vacance de siège au sein du Cnir, et jusqu'à ce que la parité réelle soit obtenue, ce siège est attribué à la " doublette " féminine suivante (supprimer du même sexe) non encore élue venant sur la liste sur laquelle figurait le membre du Cnir dont le départ a provoqué la vacance du siège.

2) Article V : Organisation et fonctionnement du Collège Exécutif.
-Article V-5 : Les membres du Collège Exécutif issus du Cnir démissionnent du Cnir où ils sont remplacés par leur suivante de liste de sexe féminin (supprimer de même sexe) figurant sur la liste du quart national.
Ce remplacement par des doublettes féminines aura lieu jusqu'à ce que la parité soit rétablie au Cnir.

Pour : 48
Contre : 20 à 25
Abstentions : 6
Rejetée.

Décision Cnir-05-019
Vote de Procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 16 janvier 2005, décide que la prochaine réunion du Cnir sera avancée aux 12 & 13 mars 2005.
Pour : beaucoup
Contre : 3
Abstentions : 5
Adopté.